



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 26 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre ainsi qu'à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Le 22 mai 2026, le ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Selon le communiqué gouvernemental, les entretiens ont porté sur la situation au Moyen-Orient ainsi que sur le renforcement des relations bilatérales et la signature d'un traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec les Émirats arabes unis.

Cependant, plusieurs rapports récents d'organisations internationales, de groupes d'experts des Nations Unies chargés notamment du suivi de l'embargo sur les armes au Darfour, ainsi que des enquêtes journalistiques de référence, font état d'allégations de soutien matériel, logistique et financier de la part d'acteurs liés aux Émirats arabes unis à certaines forces armées impliquées dans le conflit au Soudan, en particulier les Forces de soutien rapide (RSF), actives au Darfour. Des organisations de défense des droits humains ont en outre récemment documenté le recrutement et l'entraînement, par des acteurs basés aux Émirats arabes unis, de mercenaires étrangers déployés aux côtés des RSF au Soudan. Dans ce contexte, de graves violations du droit international humanitaire ont été largement documentées au Darfour, comprenant des massacres à caractère ethnique, des déplacements forcés de populations civiles, des violences sexuelles et d'autres formes de violences systématiques. En janvier 2025, les États-Unis ont officiellement déterminé que des membres des RSF et de milices alliées avaient commis un génocide au Soudan, en particulier au Darfour, en assortissant cette détermination de sanctions ciblées.

Or, le communiqué officiel relatif à la visite à Luxembourg du ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis ne fait à aucun moment mention de la situation au Soudan.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

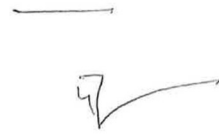
- La situation au Soudan a-t-elle été abordée par Monsieur le ministre des Affaires étrangères et/ou par Monsieur le Premier ministre ?
- Dans l'affirmative, quels ont été les messages relayés à ce sujet ?
- Dans la négative, pour quelles raisons le gouvernement a-t-il renoncé à évoquer, avec un acteur exerçant une influence déterminante, l'un des pires conflits armés en cours actuellement ?

- Comment le gouvernement entend-il concilier, d'une part, la volonté affirmée de renforcer les relations bilatérales avec les Émirats arabes unis, y compris dans les domaines financier et économique, et, d'autre part, les exigences de cohérence de la politique étrangère luxembourgeoise en matière de prévention des génocides, de respect du droit international humanitaire et de lutte contre l'impunité des crimes les plus graves ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Yves Cruchten  
Député



Franz Fayot  
Député